



**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Arrêté n° 7788_2020-DDT-SEA du 07 OCTOBRE 2020
portant renouvellement et remplacement de membres de la Commission Départementale
d'Orientation de l'Agriculture du département de la Meuse**

**La Préfète de la Meuse,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses parties réglementaires concernant la commission départementale d'orientation de l'agriculture, et notamment ses articles R313-1 à R313-8 et celle concernant la représentation des organisations professionnelles d'exploitants agricoles au sein de certains organismes ou commissions en fonction de leurs résultats aux élections aux chambres d'agriculture et notamment son article R514-37,

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-1 à R133-15,

VU la loi d'orientation agricole n° 99-574 du 9 juillet 1999 modifiée par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, notamment son article second,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment ses articles 8 et 9,

VU le décret n° 2011-833 du 12 juillet 2011 visant la liste des instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques de l'environnement et de développement durable, notamment son article 3,

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Madame Pascale TRIMBACH, Préfète de la Meuse,

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-134 du 16 janvier 2018 habilitant à être désigné, pour prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives du département de la Meuse, la Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-2545 du 28 novembre 2017 habilitant à être désigné, pour prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives du département de la Meuse, l'association Meuse Nature Environnement,

VU l'arrêté préfectoral n° 6976-2019-DDT-SEA du 2 avril 2019 établissant la liste des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles habilitées à siéger dans les commissions, comités professionnels ou organismes mentionnés au I de l'article 2 de la loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole,

VU l'arrêté préfectoral n° 7721-2020-DDT-SEA du 17 juillet 2020 portant renouvellement et remplacement de membres de la Commission Départementale d'Orientaion de l'Agriculture du département de la Meuse,

Considérant la proposition de l'Union Laitière de la Meuse par courrier en date du 18 septembre 2020,
Considérant la proposition de la F.D.S.E.A. par mail en date du 25 septembre 2020,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

ARRÊTE

Article 1er :

L'arrêté préfectoral n° 7721-2020-DDT-SEA du 17 juillet 2020 portant renouvellement et remplacement de membres de la Commission Départementale d'Orientaion de l'Agriculture du département de la Meuse est abrogé.

Article 2 :

La Commission Départementale d'Orientaion de l'Agriculture (CDOA) de la Meuse est présidée par le Préfet ou son représentant ou, en l'absence du Préfet ou de son représentant, par le directeur de la Direction Départemental des Territoires ou son représentant, et comprend :

1) Six (6) membres désignés ès-qualité :

- le Président du Conseil Régional ou son représentant,
- le Président du Conseil Départemental ou son représentant,
- la Présidente de la Communauté de Communes de l'Aire à l'Argonne ou son représentant,
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- le Directeur Départemental des Finances Publiques ou son représentant,
- le Président de la Caisse de la Mutualité Sociale Agricole ou son représentant.

2) Trois (3) représentants de la Chambre d'Agriculture de la Meuse :**Titulaire :**

- Monsieur Jean-Luc PELLETIER
Le Tumois
55000 BRILLON EN BARROIS

Titulaire :

- Monsieur Nicolas PEROTIN
10 Rue Charles Souhaut
55110 REGNEVILLE SUR MEUSE

*** Dont un au titre des Sociétés Coopératives Agricoles :****Titulaire :**

- Monsieur Rodrigue JACQUOT
2 Rue du Moulin
55100 DUGNY SUR MEUSE

Suppléant :

- Madame Emilie BOULANGER
Ferme de la Vigne Saint Martin
55320 GENICOURT SUR MEUSE

Suppléant :

- Monsieur Xavier ARNOULD
14 Rue de l'Orme
55500 MAULAN

Suppléant :

- Madame Nathalie BLANDIN
35 Rue Basse
55100 BELLERAY

3) Deux (2) représentants des Activités de Transformation des Produits de l'Agriculture dont :*** Un au titre des Entreprises Agro-Alimentaires :****Titulaire :**

- Monsieur Bruno COLIN
Ferme de Sabieume
54290 LOROMONTZEY

Suppléant :

- Monsieur Saad CHERRAGI
6 Rue Victor Hugo
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

*** Un au titre des Coopératives :****Titulaire :**

- Monsieur Joffrey LECLERC
7Bis Rue de Bumont
55000 SEIGNEULLES

Suppléant :

- Monsieur Marcellin LARATTE
9 Rue Haute
55190 BROUSSEY EN BLOIS

4) Huit (8) représentants des Organisations Syndicales d'Exploitants Agricoles à vocation générale habilités dont :*** Deux au titre de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Meuse :****Titulaires :**

- Monsieur Philippe COLLIN
7 Rue Simon Michel
55000 RESSON
- Monsieur André DEKETELE
Ferme de Sainte Hoïlde
55000 BUSSY LA COTE

Suppléants :

- Monsieur Frédéric GARZANDAT
29 Rue du Four
55000 MONTPLONNE
- Monsieur Jean-Philippe BAZART
31 Rue Berne
55250 BEAUZÉE SUR AIRE
- Madame Armelle KEICHINGER
11 Grande Rue
55220 OSCHES
- Monsieur Sébastien WIRIOT
10 Rue du Lac
55210 HEUDICOURT SOUS LES COTES

*** Deux au titre des Jeunes Agriculteurs de la Meuse :**

Titulaires :

- Monsieur William PIERSON
25 Grande Rue
55190 MELIGNY LE PETIT
- Monsieur Antoine BONTANT
18 Route de Bar
55130 ABAINVILLE

Suppléants :

- Monsieur Julien ROBERT
3 Rue de la Croix
55290 MANDRES EN BARROIS
- Monsieur Alexandre LACHAMBRE
8 Grande Rue
55220 OSCHES

*** Un au titre de la Confédération Paysanne :**

Titulaire :

- Monsieur Mathieu ORBION
17 Grand Rue
55500 NANCOIS LE GRAND

Suppléants :

- Monsieur Dominique GOSIO
2 Chemin de Buxérulles
55300 BUXIERES SOUS LES COTES
- Monsieur Antoine LA MARLE
2 Rue du Moulinet
55700 INOR

*** Trois au titre de la Coordination Rurale :**

Titulaires :

- Monsieur Benoît MARTIN
30 Chemin de la Hamasse
55300 LES PAROCHES
- Monsieur Laurent GODIN
14 Rue de l'Eglise
55170 SOMMELONNE
- Monsieur Pascal CHAUDRON
40 Rue de la Favarde
55800 BRABANT LE ROI

Suppléants :

- Monsieur Christophe LEPAGE
7 Rue Victoire
55320 DIEUE SUR MEUSE
- Monsieur Bruno MULLER
2 Rue de Clermont
55310 VRAINCOURT
- Monsieur Thierry BARDOT
Chemin de Chie des Haies
55000 BEHONNE
- Monsieur Philippe THOMAS
13 Route des Flandres
55400 GINCREY
- Monsieur Frédéric PAUL
5 Rue de Rampont
55260 VILLE DEVANT BELRAIN
- Monsieur Nicolas MASSON
5 Rue de la Mairie
55500 ERNEVILLE AUX BOIS

5) Un (1) représentant des Salariés Agricoles présenté par l'Organisation Syndicale de Salariés des Exploitations Agricoles :

Titulaire :

- Monsieur Antoine LENELLE
32 Rue Prud'homme Havette
55400 ETAIN

Suppléants :

- Monsieur Frédéric CHINY
13 Rue Basse
55120 RARECOURT
- Madame Jacqueline LANDAIS
23Ter Rue de la Libération
55840 THIERVERVILLE SUR MEUSE

6) Deux (2) représentants de la Distribution des Produits Agro-Alimentaires :

Titulaire :

- Monsieur Henri COGET
PCA SAS CYRELLIS
1 Rue Jean Moulin
55200 COMMERCY

Suppléant :

- Monsieur Luc DONGE
SAS FROMAGERIE DONGE
6 Chemin de la Grande Haie
55500 COUSANCES LES TRICONVILLE

*** Dont un au titre du Commerce Indépendant de l'Alimentation :**

Titulaire :

- Monsieur Patrick SHOENECKER
SARL TERRA CHOCOLATA
50/52 Rue des Rouyers
55100 VERDUN

7) Un (1) représentant du Financement de l'Agriculture :

Titulaire :

- Monsieur Philippe TRAMBLOY
24 Petite Rue
55140 BRIXEY AUX CHANOINES

Suppléant :

- Monsieur Thomas PERIN
6 Rue de Bourel
55320 MOUILLY

8) Un (1) représentant des Fermiers Métayers :

Titulaire :

- Monsieur Alain RICHARD
1 Rue de l'Eglise
55100 SIVRY LA PERCHE

Suppléants :

- Monsieur Stéphane CHANTRIAUX
5 Chemin Saint André
55250 AMBLAINCOURT
- Monsieur Mickaël HIRAT
3 Rue de l'Eglise
55100 SIVRY LA PERCHE

9) Un (1) représentant des Propriétaires Agricoles :

Titulaire :

- Monsieur Hervé BAYARD
6 Chemin Erize
55250 REMBERCOURT SOMMAISNE

Suppléants :

- Monsieur Thibaut LHERMEY
Ferme de la Grangette
55130 DEMANGE AUX EAUX
- Monsieur Daniel THIRIOT
Chemin Gaisol
55500 OEY

10) Un (1) représentant de la Propriété Forestière :

Titulaire :

- Monsieur François GODINOT
2 Rue François de Guise
55000 BAR LE DUC

Suppléant :

- Monsieur Antoine DE ROFFIGNAC
17 Boulevard de Montmorency
75016 PARIS

11) Deux (2) représentants d'Associations de Protection de la Nature et de la Gestion des Milieux Naturels :

Titulaires :

Suppléants :

* Meuse Nature Environnement :

- Monsieur Gilbert CHAUMETTE
20 Rue du Général Porson
55800 LAHEYCOURT

- Monsieur Michel LAURENT
3 Rue Alfred Martin
55260 CHAUMONT SUR AIRE
- Monsieur Jean Marie HANOTEL
15 Rue Grautot
55000 HARGEVILLE SUR CHEE

* Fédération de la Meuse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

- Monsieur Éric RIBET
13 Rue d'Anthouard
55100 VERDUN

- Monsieur Dominique AUBRY
3 Rue de Mont
55000 VAVINCOURT
- Monsieur Hervé CHAUMONT
15 Rue de la Chée
55800 NETTANCOURT

12) Un (1) représentant de l'Artisanat :

Titulaire :

Suppléants :

- Monsieur Philippe TOURNOIS
6 Rue du Clos Bodin
55000 BAR LE DUC

- Madame Sarah TOURNIER
Zone de Popey
7 Impasse des Lettres
55000 BAR LE DUC
- Monsieur Dominique GASPAR
Menuiserie GASPAR
ZA Croix Champé
55800 CONTRISSON

13) Un (1) représentant des Consommateurs :

Titulaire :

- Madame Valérie PALIN
20 Rue Favarde
55800 BRABANT LE ROI

14) Deux (2) Personnes Qualifiées :

Titulaires :

Suppléant :

- Monsieur Patrice DAILLY
2 Rue Derrière l'Eglise
55260 LEVONCOURT
- Monsieur Marc PICARD
23 Rue de Saint Mihiel
55100 HAUDAINVILLE

- Monsieur Olivier PERGENT
1 Rue d'Enfer
55230 SAINT PIERREVILLERS

Article 3 :

Les membres désignés à l'article 2 siégeront en Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture de la Meuse à compter de la date de publication du présent arrêté et jusqu'au 15 avril 2022.

Article 4 :

Conformément aux dispositions de l'article R133-6 du Code des relations entre le public et l'administration, la commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Les personnes ainsi entendues ne participent pas au vote.

Article 5 : Délais et voies de recours

Délais et voies de recours (application des articles L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R.421-1 et suivants du Code de justice administrative).

Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- soit un recours gracieux, adressé à Madame la Préfète de la Meuse, 40 rue du Bourg – 55012 Bar-le-Duc ;
- soit un recours hiérarchique, adressé à Monsieur le Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau – 75800 – Paris Cedex 08;
- soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif de NANCY - 5, place de la Carrière - CO 20038 - 54036 NANCY Cedex - le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr .

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces deux recours. Le rejet implicite intervient, suite au silence gardé par l'administration, à l'issue d'une période de deux mois.

Article 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse et le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le 07 OCTOBRE 2020



Pascale TRIMBACH

